

## Compte-rendu Comité syndical du 2 octobre 2023

**Objet :** Réunion du comité syndical – syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

**Date :** 2 octobre 2023

**Lieu :** Maison de la baie d’Audierne (Tréguennec)

**Participation :** membres présents : 15 (P), membres représentés : 3 (R), voix délibératives : 18

		Nom Prénom	Présent	Absent
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	TIT	JOUSSEAUME Éric	P	
	TIT	BUANNIC Jean-Louis	P	
	TIT	LE TROADEC Gwenola		Excusée
	TIT	LOUSSOUARN Christian	P	
	TIT	LE CLEACH Cyrille		Excusé
	TIT	MOREL Stéphane	R	
	TIT	BOURHIS Danielle	P	
	TIT	GAIGNE Jean-Michel	R	
	SUP	BREN Jean-Marc		X
	SUP	CANEVET Yves	P	
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	TIT	BUREL Michel	P	
	TIT	STEPHAN Philippe		Excusé
	TIT	CARADEC Jean-Louis	P	
	TIT	GERBE Alain	P	
	TIT	YANNIC Jean Bernard	P	
	TIT	CARIOU Jacques	P	
	SUP	LE GOFF Michèle		Excusée
Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz	SUP	LE COZ Hervé	P	
	TIT	LAURIOU Benoit	R	
	TIT	SERGENT Gilles		Excusé
	TIT	BUREL Bruno		Excusé
	SUP	KERLOCH Gurvan	P	
Douarnenez communauté	SUP	LE COZ Rémy		X
	TIT	KERVAREC Ronan		Excusé
Quimper Bretagne Occidentale	SUP	SAVINA Henri	P	
	TIT	COZIEN Jean-Paul		Excusé
Syndicat intercommunal des eaux du Goyen	SUP	CORROLLER Christian		X
	TIT	KERISIT Yves	P	
Syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun	SUP	BOUER Yves-Marie		X
	TIT	BONIZEC Emile	P	
	SUP	PERHERIN Nolwenn		X

**Pouvoirs :**

- MOREL Stéphane à BUANNIC Jean-Louis
- GAIGNE Jean-Michel à JOUSSEAUME Éric
- LAURIOU Benoit à KERISIT Yves

**Personnes invitées :**

- PICHERAL Thomas (OUESCO)
- ROUYER Raphaëlle (OUESCO)

**Ordre du jour :**

---

- Examen du projet d'avenant n°1 au contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille 2023-2025,
- Examen de la stratégie Breizh Bocage de l'Ouest-Cornouaille 2023-2027,
- Décision modificative au budget primitif 2023,
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57,
- Questions diverses.

**Pièces jointes :**

---

- Support de présentation
- Délibération n°0923 portant sur l'avenant n°1 au contrat territorial 2023-2025 de l'Ouest-Cornouaille
- Délibération n°1023 portant sur la stratégie Breizh Bocage 2023-2027 de l'Ouest-Cornouaille
- Délibération n°1123 portant sur la décision modificative n°1 au budget 2023
- Délibération n°1223 portant sur le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Courrier de l'APPCB portant sur l'insuffisance de l'enveloppe de la nouvelle programmation MAEC

**Objet des discussions :**

---

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseaume, Président de OUESCO :

- Procède à l'appel des membres et fait observer le quorum.
- Souhaite la bienvenue à Alain Gerbe, nouveau représentant titulaire de la CCHPB et à Henri Savina, nouveau représentant suppléant de Douarnenez Communauté.
- Fait adopter le compte-rendu de la séance du 20 mars 2023.

Le comité syndical désigne Danielle Bourhis comme secrétaire de séance.

**AVENANT N°1 AU CONTRAT TERRITORIAL 2023-2025 DE L'OUEST-CORNOUAILLE**

Éric Jousseaume rappelle que le second Contrat Territorial (CT) de l'Ouest-Cornouaille, signé le 5 mai 2023 à la Maison de la Baie d'Audierne, traduit l'accord intervenu entre :

- le Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO),
- l'Agence de l'eau Loire Bretagne,

- la Région Bretagne,
- le Conservatoire du Littoral,
- la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS),
- la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB),
- la Communauté de Communes du Cap-Sizun – Pointe du Raz,
- Douarnenez Communauté,
- le Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen (SIEG),
- le Syndicat mixte des eaux du Nord Cap-Sizun,
- l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques du Goyen,

pour :

- Reconquérir la qualité de l'eau,
- Restaurer les milieux aquatiques,
- Suivre la qualité de l'eau et des milieux,
- Favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau par les habitants,

selon les principes suivants :

- « agir à la source »,
- « investir dans les solutions fondées sur la nature ».

Considérant l'émergence de nouvelles opérations en adéquation avec les objectifs du CT, Monsieur le Président propose la signature d'un avenant au contrat. Cet avenant permettra aux maîtres d'ouvrages concernés de bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et de la Région Bretagne.

Thomas Picheral présente les opérations du projet d'avenant :

- Acquisition de 28.6 ha par le SIEG dans le cadre du plan de lutte contre les pollutions diffuses de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Bromuel,
- Renforcement des actions de sensibilisation sur l'eau (grand cycle et petit cycle) sous les maîtrises d'ouvrage de la CCPBS et de la CCHPB,

Le montant supplémentaire des opérations retenues s'élève à 239 468 €, sans pour autant peser sur le montant du reste à charge de OUESCO. Considérant l'évolution des modalités d'accompagnement des financeurs, la participation prévisionnelle au financement du contrat par OUESCO est estimée à 270 270 €, soit 12% du coût total des opérations du contrat.

Le comité syndical :

- approuve la passation de l'avenant n°1 au second contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Bretagne,
- autorise le Président à signer l'avenant au nom de OUESCO .

## **STRATEGIE BREIZH BOCAGE 2023-2027 DE L'OUEST-CORNOUAILLE**

Éric Jousseume rappelle la volonté du syndicat de s'engager dans le dispositif Breizh Bocage. Pour adhérer au dispositif Breizh Bocage 3 sur la période 2023-2027, il convient de déposer une stratégie bocagère auprès de la Région Bretagne.

Raphaëlle Rouyer, technicienne bocage à OUESCO, présente le projet de stratégie bocagère de l'Ouest-Cornouaille :

- Objectifs : réduction du ruissellement et de l'érosion des sols, réduction des transferts de polluants vers les cours d'eau et infiltration des eaux pluviales.
- Objectif opérationnel : création de 6 km/an de talus plantés, de talus nus ou de haies à plat.
- Périmètre : ouverture du dispositif sur l'ensemble du bassin versant de l'Ouest-Cornouaille en priorisant l'animation et les travaux sur :
  - . les bassins situés en amont de la retenue du Moulin Neuf (enjeux phosphore, nitrates et quantitatif)
  - . les aires d'alimentation des captages prioritaires pour l'eau potable (enjeux nitrates, pesticides et quantitatif),
  - . les sous-bassins versants à enjeux agricoles identifiés par les profils de vulnérabilité conchylicoles (enjeu bactériologie).
- Moyen humain : 0.6 ETP
- Moyen financier :

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cout animation et travaux	108 659 €	113 446 €	122 089 €
Reste à charge OUESCO	44 510 €	46 704 €	50 665 €

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Jean-Louis Caradec demande si certains secteurs du bassin de l'Ouest-Cornouaille sont concernés par une obligation réglementaire de créer du bocage et par conséquent inéligibles au dispositif.*
2. *Éric Jousseaume précise que les couts prévisionnels de l'opération augmentent d'une année à l'autre en cohérence avec les couts d'entretien des linéaires créés.*
3. *Michel Burel demande pour quelle raison le syndicat ne récupère pas la TVA sur les travaux effectués.*
4. *Jean-Bernard Yannic pointe une différence entre les montants présentés en séance et ceux enregistrés sur le projet de délibération.*
5. *Christian Loussouarn demande des précisions sur le linéaire bocager à créer au sein du périmètre de protection du captage du Moulin Neuf.*
6. *Jean-Louis Caradec demande si « le plan arbre départemental » est cumulable avec le programme Breizh Bocage.*
7. *Éric Jousseaume s'interroge sur le choix des essences d'arbres et arbustes à planter dans le contexte de changement climatique.*
8. *Michel Burel souligne que le déploiement de Breizh-Bocage marque une nouvelle ambition pour le syndicat et occasionnera une augmentation de la contribution de chaque membre.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Raphaëlle Rouyer indique que les périmètres 1 et 2 de protection du captage du Moulin Neuf sont concernés par une obligation réglementaire de création de bocage (CF- arrêté préfectoral 2009-0901).  
Thomas Picheral précise que la zone, comprise entre le barrage du Moulin Neuf et la départementale 156 reliant Plonéour-Lanvern à Quimper, est particulièrement stratégique pour la reconquête du bon état de la masse d'eau du Moulin Neuf.*
3. *Thomas Picheral explique que les aménagements correspondront à des opérations réalisées pour le compte de tiers et ne permettront donc pas de récupérer la TVA.*
4. *Thomas Picheral explique que le projet de délibération n'a pas été mis à jour suite à l'évolution du taux d'aide de l'appel à projet travaux (évolution de 70% à 65%).  
Éric Jousseaume indique que les montants seront modifiés conformément à la présentation faite en séance.*

5. *Raphaëlle Rouyer estime qu'en application de l'arrêté préfectoral 2009-0901, entre 30 et 40 km de talus plantés devront être réalisés par la CCPBS. Le projet d'aménagement sera précisé par OUESCO au printemps 2024, dans le cadre d'un diagnostic spécifique.  
Michel Burel précise que ces travaux auraient dû être réalisés depuis 2014, soit 5 ans après la publication de l'arrêté.*
6. *Raphaëlle Rouyer explique que les deux dispositifs ne sont pas cumulables mais complémentaires. Là ou Breizh Bocage ne pourra pas intervenir, le plan arbre pourra être mobilisé.*
7. *Raphaëlle Rouyer explique que le dispositif repose sur une liste fermée d'espèces d'arbres et d'arbustes. Les séquences de plantations seront discutées avec les bénéficiaires. La technicienne bocage apportera une attention particulière aux spécificités pédoclimatiques et paysagères de chaque zone de plantation.*
8. *Éric Jousseaume rappelle que compte-tenu des délais d'instruction des demandes de versement de subvention, l'opération Breizh-Bocage nécessite un fond de roulement conséquent. Ce point sera à considérer à l'occasion du renouvellement de la ligne de trésorerie.*

Le comité syndical :

- *adopte la stratégie Breizh Bocage de l'Ouest-Cornouaille 2023-2027,*
- *autorise le Président à solliciter l'aide financière auprès de la Région Bretagne et à signer les marchés de travaux.*

## **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2023**

Éric Jousseaume indique qu'il convient d'adopter une décision modificative, pour régulariser des amortissements de biens acquis en 2021 : mobilier cuisine, mobilier salle de réunion, armoires bureau.

En section de fonctionnement, il convient d'augmenter les crédits votés à l'article 6811 « Dotations aux amortissements » pour 2 040 €. Afin de financer ces dotations aux amortissements complémentaires, un prélèvement est effectué pour la même somme à l'article 023 « Virement à la section d'investissement ».

En section d'investissement, en parallèle de l'article 6811 en section de fonctionnement il convient d'augmenter de 2 040 € les crédits à l'article 28184 « Amortissements – mobilier » en recettes d'investissement. D'autre part, le virement provenant de la section de fonctionnement est également ajusté à l'identique à l'article 021 « Virement de la section de fonctionnement ».

Le comité syndical adopte la décision modificative n°1 au budget 2023.

## **ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57**

Éric Jousseaume rappelle que le budget du syndicat repose sur la nomenclature M14 et indique que l'instruction budgétaire et comptable M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le comité syndical :

- *adopte le changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2024,*
- *autorise le Président à inscrire OUESCO à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les comptes 2024.*

## QUESTIONS DIVERSES

Thomas Picheral dresse l'état d'avancement des dossiers et évoque entre autres la réception de la phase 1 du chantier de renaturation du ruisseau de Saint Jean ainsi que le démarrage des travaux de création de l'ouvrage d'alimentation du bief de Pen Enez sur la rivière de Pont-l'Abbé.

Éric Jousseume porte à la connaissance du comité syndical le courrier des présidents de CLE rédigé par l'APPCB à la demande de OUESCO et portant sur l'insuffisance de l'enveloppe financière de la nouvelle programmation MAEC.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Christian Loussaouarn demande des précisions sur le fonctionnement de la turbine de M. Bilien.*
2. *Jean-Louis Caradec s'interroge sur la valorisation énergétique du bois de l'Ouest-Cornouaille et évoque l'émergence d'un projet de chaudière à bois pour les équipements publics de la commune de Peumerit.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Jean-Louis Buannic indique que la Turbine de M. Bilien est à l'arrêt depuis 3 ans. Considérant le défaut d'entretien de la canalisation d'alimentation de la micro-centrale hydroélectrique et le risque que cet ouvrage fait peser sur la ressource en eau du Pays Bigouden Sud, la CCPBS a déposé une demande d'abrogation de l'autorisation de prélèvement auprès du Préfet du Finistère.*
2. *Michel Burel explique que le volet valorisation de la stratégie Breizh Bocage sera étudié à une échelle plus large en partenariat avec d'autres territoires. Les discussions sont engagées avec le SIVALODET et l'EPAB.*

*Hervé Le Coz précise qu'une étude réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du SIOCA évaluait la ressource en bois énergie de l'Ouest-Cornouaille suffisante pour les besoins de 4 à 5 chaudières collectives.*

*Christian Loussaouarn rappelle l'émergence de projet de réseaux de chaleur sur les communes de Combrit et de Pont-l'Abbé.*

M. le Président lève la séance à 16h00.

Éric Jousseume  
Président du Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

